

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil, qui se déroulera le 10 février 2026 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

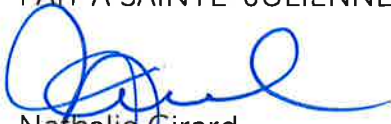
3117, rue Goyer

Objet de la demande de dérogation mineure 2025-0072 :

- Permettre la conversion d'un conteneur en une remise qui ferait 29,7 m², plutôt que les 25 m², maximum prévu à la réglementation.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce lundi 26 janvier 2026.



Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière